

HALLES

Le maire UMP du 1^{er} attaque la décision du préfet au tribunal

Aux yeux de Jean-François Legaret, le maire (UMP) du 1^{er}, le préfet de Paris a pris une mauvaise décision en déclarant d'utilité publique la rénovation des Halles en juillet 2010. L'élu a donc décidé de contester ce choix au tribunal administratif. Hier après-midi, Jean-François Legaret a tenté de démontrer que le préfet avait pris sa décision sans avoir tous les éléments nécessaires en main.

« Il n'avait que des estimations partielles du coût du projet. Les services fonciers de l'Etat n'avaient pas été saisis par la Ville à ce moment. L'estimation globale du projet n'a été rendue qu'en octobre. » La décision du tribunal administratif a été mise en délibéré.